

M. l'Orateur: Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) désire intervenir au sujet de la même question de privilège.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question de privilège, j'aimerais dire que le problème tombe sous le coup de la loi sur l'Office national de l'énergie, qui stipule clairement que l'Office est chargé de conseiller le gouvernement et de jouer le rôle d'organisme de réglementation. Or, le ministre a présenté un rapport par l'entremise de ses fonctionnaires, passant outre à la loi actuelle qui confie cette tâche à l'Office national de l'énergie. Il y a lieu de se demander si le gouvernement n'empêche pas la loi sur l'Office national de l'énergie en présentant un rapport non pas par l'entremise de l'Office, organisme créé par le Parlement à cette fin, mais par le biais d'une section de son ministère et cela constitue un grave problème qui porte atteinte, à mon sens, aux privilèges de la Chambre.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas traiter directement de la question soulevée par le député de Don Valley (M. Gillies) car le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) s'en est acquitté fort honorablement. Cependant, je pense qu'il a raison de déplorer la situation actuelle au Parlement, où on semble souvent, ces derniers temps, ne pas se consacrer aux questions les plus importantes.

● (1210)

Le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) à plus d'une reprise a insisté sur la nécessité de tenir des débats, par exemple, sur les affaires extérieures. Il aurait été utile ces dernières semaines de débattre à la Chambre la question des droits de la personne qui préoccupe des gens dans bien des pays du monde. D'autres questions pourraient être débattues à la Chambre, notamment celles de l'énergie et de l'unité nationale qui prendront avec le temps de plus en plus d'importance et ainsi la Chambre et les débats qu'elle tient nous sembleraient, à nous et à la population en général, beaucoup plus près de la réalité.

Il est incontestable à l'heure actuelle que non seulement les Canadiens en général mais les députés eux-mêmes trouvent les débats oiseux. Je me suis rendu compte de cela depuis que j'ai repris ces fonctions l'automne dernier. D'après moi, les députés éprouvent un certain malaise, de l'ennui et font preuve de laissez-aller en ce qui concerne les débats qui se déroulent ici à la Chambre.

Quand le député de Don Valley nous exhorte à faire quelque chose pour rendre nos délibérations plus pertinentes et plus positives, je suis tout à fait d'accord. Son exhortation est on ne peut plus sincère. J'espère que d'ici la fin de la session, tous les députés comprendront que la façon dont nous nous acquittons de notre tâche a une certaine répercussion sur notre institution.

Une voix: Le temps, je crois, est mûr pour des élections.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je pense qu'une partie des propos du leader du gouvernement à la Chambre contenait des sous-entendus que je ne

voudrais pas laisser sans réponse. Tous les députés, il me semble, du moins ceux de notre parti, fidèles en cela à la tradition établie par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), tiennent l'institution qu'est le Parlement en très haute estime. Je pense que de laisser entendre qu'il existe à ce problème une solution miracle, en dehors de la manière dont le gouvernement organise la présentation de son programme législatif, est un mauvais service à rendre à notre institution...

Une voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: ... car il n'y a pas de baguette magique dans ce domaine. Je tiens seulement à signaler que si le leader du gouvernement à la Chambre veut vraiment rendre les débats de la Chambre des communes plus intéressants, il serait bien avisé d'écouter avec bienveillance la suggestion de mon collègue, le député de Don Valley (M. Gillies), et d'encourager ses ministres, notamment le ministre des Transports (M. Lang), à assister aux débats de la Chambre et à annoncer les modifications importantes de leurs politiques ici même et non devant les caméras de la télévision...

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, mon collègue vient au fait, à mon avis, de proposer une motion précise et constructive qui vise à renvoyer toute cette question au comité permanent des privilèges et élections. Ce serait une occasion idéale pour les membres du comité, dans l'esprit de respect mutuel que nous éprouvons pour le Parlement, d'examiner la question globale des déclarations émanant de ministres, des modifications importantes et de l'application du règlement à cet égard. La proposition faite par mon collègue est très appropriée et les remarques du leader du gouvernement à la Chambre indiquent clairement qu'il appuie la motion.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège soulevée par le député de Don Valley (M. Gillies) n'a rien de nouveau. On l'a invoquée encore dernièrement à propos de déclarations faites à l'extérieur par le ministre des Transports (M. Lang) au sujet de modifications à la politique des transports. Chaque fois qu'un ministre fait une déclaration ou tient une conférence de presse sur des questions de cet ordre, les députés soulèvent la question de privilège.

L'intervention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) nous a laissé entrevoir les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour formuler une règle qui puisse s'appliquer intelligemment dans ces circonstances. Il est évident, dans le cas présent, qu'on ne peut s'entendre sur la question de savoir s'il s'agissait ou non d'une déclaration sur un changement de politique. Cela nous montre donc qu'il est difficile de modifier une règle qui puisse s'appliquer intelligemment et uniformément, car on peut se demander qui sera chargé de définir ce qui constitue ou non un exposé de principe important par un ministre, ce qui constitue simplement un dépôt de document, ou encore dans quel cas il devrait y avoir une déclaration.